



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 20 JUIN 2023
N°2023-075

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Attribution du nom de Emélie-Marie-Bouchaud dite Polaire à la nouvelle voie située entre le n° 228 de l'avenue du général De Gaulle et la voie desservant la cité André Joly (chemin Latéral Nord)

Rapporteur : Mme DEGENER-PHALANCHERE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

Secrétaire de séance : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Infrastructures, des Transports et de l'Espace Public
Service Gestion du Domaine Public
Séance du conseil municipal du 31 mai 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2121-30, L. 2213-28 ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret du 19 décembre 1994 qui impose aux communes de nommer les voies ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun –Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 22 mai 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Il appartient à l'assemblée délibérante de la Commune de procéder, par délibération, à la dénomination des voies ouvertes à la circulation sur l'ensemble du territoire communal.

Aussi, il convient de procéder à la dénomination de la voie nouvelle ouverte à la circulation, comprise entre le 228 / 232 avenue Général DE-GAULLE et la voie desservant la cité André Joly (chemin Latéral Nord) à Champigny-sur-Marne.

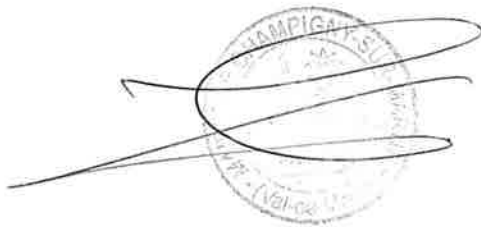
Il est proposé d'honorer la mémoire de la chanteuse et comédienne Emélie-Marie Bouchaud dite Polaire qui a fini ses jours et est enterrée à Champigny sur Marne et est enterrée au cimetière du centre

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le nom d'«Emélie-Marie-BOUCHAUD dite Polaire» à la nouvelle voie située entre l'avenue Général-DE-GAULLE (à hauteur du n°228) et la voie desservant la cité André Joly (chemin Latéral Nord) à Champigny-sur-Marne selon plan joint.

ARTICLE 2 : INDIQUE que Monsieur le Maire procède à toute démarche, dont la numérotation des adresses situées dans cette nouvelle voie, et à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe BOULAY
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **20 JUIN 2023**
Publication, le **20 JUIN 2023**
Certifié exécutoire
Le Maire

